



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE N° 2018-23 ET N° 2018-24

La soussignée donne avis public qu'il y aura séance régulière du Conseil municipal le **11 décembre 2018** à 19h00 à la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les deux demandes de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Les demandes de dérogation mineure ont pour but de permettre les deux dérogations suivantes :

- (1) Marge arrière de 7,75 mètres entre la ligne de propriété arrière et la résidence projetée ;
- (2) Marge arrière de 7,70 mètres entre la ligne de propriété arrière et une galerie projetée.

La réglementation en vigueur :

La réglementation en vigueur dicte, pour les deux éléments mentionnés ci-dessus, les choses suivantes :

- (1) La marge arrière à respecter pour un bâtiment principal dans la zone R-11, tel qu'identifié au plan de zonage, est de 15 mètres ;
- (2) La distance à respecter entre une galerie et une ligne arrière de propriété dans la zone R-11, tel qu'identifié au plan de zonage, est de 13 mètres.

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande est située au 66, place Fortin.

Toute personne intéressée désirant se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal du **11 décembre 2018**.

Fait à Shefford, le 13 novembre 2018.

Sylvie Gougeon, directrice générale et secrétaire-trésorière, gma